

Juan les Pins, le 31 août 2020



académie
Nice
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Principale
Isabelle HEAMS

101 avenue des
Amphores
06160 Juan Les Pins

Téléphone
04 92 93 78 80

Télécopie
04 92 93 78 89

Mèl
ce.0060795g@ac-nice.fr

Madame La principale

Aux

Parents des élèves du collège Sidney Bechet

Objet : rentrée scolaire au collège Sidney Bechet

Madame, Monsieur,

Conformément aux annonces de notre Président de la République et du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le collège accueille tous les élèves dès le 1er septembre au collège Sidney Bechet.

| | | |
|------------------|----------------------|----------|
| 6 ^{ème} | Mardi 1er septembre | 9h-15h30 |
| 5 ^{ème} | Mercredi 2 septembre | 10h-12h |
| 4 ^{ème} | Mercredi 2 septembre | 9h30-12h |
| 3 ^{ème} | Mercredi 2 septembre | 9h-12h |

Son **emploi de temps** provisoire de la rentrée sera remplacé par celui définitif avec mise en application dès le lundi 14 Septembre.

Notre établissement a mis en place, tout comme lors de la période de déconfinement, les mesures nécessaires pour poursuivre la scolarisation de votre enfant dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, votre rôle est essentiel en veillant à ce que votre enfant se présente à l'établissement :

- En ayant obligatoirement **deux masques de protection**, ainsi que deux pochettes nominées pour les y insérer. Deux masques lavables (50 lavages) fournis par le Conseil départemental 06 vont être remis à votre enfant le jour de la rentrée.
- Avec **sa propre gourde d'eau**
- Après avoir pris sa **température**.

En cas de température supérieure à 38 degrés Celsius ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19, votre enfant doit impérativement rester à son domicile. De même les élèves ayant été testé positivement au SARS-COV2 ou si un membre du foyer a été testé positivement. Vous devez alors en avvertir le collège.

- Avec un paquet de **mouchoirs** en papier jetable.

Afin de mettre en place les recommandations, **les 2 portails seront ouverts à 8h et à 9h :**

| A partir du jeudi 3 septembre | Rue des amphores | | Rue du Jardin Secret | |
|--|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | 6 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 3 ^{ème} |

En dehors de ces horaires, l'entrée et sorties se réaliseront rue des amphores.

- L'élève masqué se présente au portail en montrant son carnet de correspondance en le tenant à bout de bras puis le range dans son sac.
- Les élèves seront amenés à se laver les mains puis à se mettre en rang dans la cour.
- À chaque fin de cours, votre enfant se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique disposé dans la salle.
- Concernant la restauration scolaire, un lavage des mains ainsi qu'un changement de masque sera réalisé à ce moment-là. Les élèves se restaureront avec leur classe et auront une place attribuée avec au moins un mètre de distanciation.
La biométrie est supprimée, remplacée par une carte qui sera distribuée à la rentrée.

En cas de suspicion de cas concrets :

Un isolement immédiat sera réalisé avec un retour à domicile : les parents sont immédiatement prévenus et viendront récupérer leur enfant. Une pièce dédiée aux élèves pouvant présenter des symptômes Covid est située près de l'infirmerie. Les parents seront alors invités à venir chercher leur enfant et aller consulter leur médecin traitant pour connaître les suites données.

Le protocole défini au sein de l'établissement permettra au professeur de faire le point sur leurs connaissances et les compétences indispensables à la suite de leur scolarité.

Nous vous recommandons de visionner le lien du ministère suivant :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/livret-parents-rentree-2020-covid19-71224.pdf>

Ce protocole évoluera selon les recommandations sanitaires.

Les tablettes numériques seront distribuées aux élèves de 6^{ème} le samedi matin 5 septembre à partir de 10 heures. Les élèves devront être accompagnés de leurs parents. Une formation sur le numérique à l'attention des parents d'élèves sera proposée afin que vous puissiez vous familiariser avec les tablettes numériques et notre espace intranet KOSMOS et Pronote.

AGORA n'est plus en service et est remplacé par **KOSMOS**. Les codes seront distribués dès que nous les aurons.

Cette année, le dispositif **Devoirs Faits** est mis en place dès la rentrée. Ces heures permettent à vos enfants d'être accompagnés et encadrés pour leurs devoirs, de surmonter leurs difficultés et de conforter leurs acquis. Un espace avec des enseignants et/ou des assistants d'éducation leur est dédié. Même si ce dispositif est facultatif, nous vous encourageons à y inscrire votre enfant, notamment sur les recommandations de son professeur principal.

Des **évaluations nationales pour les Sixième** auront lieu à partir du 14 septembre. Vous serez informés des créneaux via notre site Pronote.

Des réunions de rentrée sont programmées :

Pour les 6^{èmes}, le 1^{er} septembre à 17h30 et le 17 septembre à 17h30.

Pour les 3^{èmes}, le mardi 8 septembre à 17h30.

(port du masque obligatoire et pièce d'identité à présenter à l'entrée du collège)

Concernant l'application du règlement intérieur, on distingue deux statuts :

- **Les élèves externes** (élèves ne mangeant pas à la restauration scolaire): ils se présentent pour leur première heure de cours et quittent le collège après leur dernière heure de cours suivant leur emploi du temps par demi-journée.
Les heures libres entre deux cours sont obligatoirement passées au collège (étude, CDI ou autre activité encadrée).
En cas d'absence imprévue d'un professeur en fin de demi-journée, l'élève externe pourra être autorisé à quitter le collège si les représentants légaux l'y ont autorisé par écrit en dernière de couverture du carnet de correspondance.
- **Les élèves demi-pensionnaires** (élèves inscrits à la restauration scolaire).
Les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter l'établissement lors de la pause méridienne.
En cas d'absence imprévue en fin de journée, l'élève demi-pensionnaire pourra être autorisé à quitter le collège si ses représentants légaux l'y ont autorisé par écrit en dernière de couverture du carnet de correspondance.

Les demandes exceptionnelles d'absence au service de restauration nécessitent une demande d'autorisation préalable datée, signée et présentée suffisamment à l'avance pour être instruite, au plus tard à 10 heures du jour concerné. En page 49 du carnet de correspondance un formulaire doit être rempli pour cet usage.

En tant que responsable légal, il vous est toujours possible de venir prendre personnellement en charge votre enfant qui doit sortir moyennant la signature d'une décharge.

La situation que nous vivons est inédite et nous savons pouvoir compter sur votre aide pour accompagner vos enfants dans une démarche de respect du protocole,
Sachant votre préoccupation à la réussite de votre enfant, je vous remercie de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à ces consignes et vous souhaite une belle année scolaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Madame la Principale
Isabelle HEAMS

